

Image not found or type unknown



Contestation achevement maison en vefa

Par **armelle71**, le **14/12/2008** à **14:44**

Bonjour, rnNous avons acheté une maison en VEFA. La livraison par notre promoteur est prévue le 17 décembre mais ayant suivi le chantier, nous avons constaté que tous les travaux (notamment les extérieurs de la maison) ne seront pas terminés. Notre promoteur exige le solde de la vente au défaut de quoi ils ne nous donneront pas les clés de la maison. Sont-ils en droit d'exiger la totalité de la somme alors qu'il reste beaucoup de choses à faire? Quelle attitude adopter face à eux lors de la dite livraison? rnMerci par avance pour votre réponse.